

# Méthodologie de notation du niveau de responsabilité des fonds alternatifs



**BNP PARIBAS**  
**WEALTH MANAGEMENT**

La banque  
d'un monde  
qui change

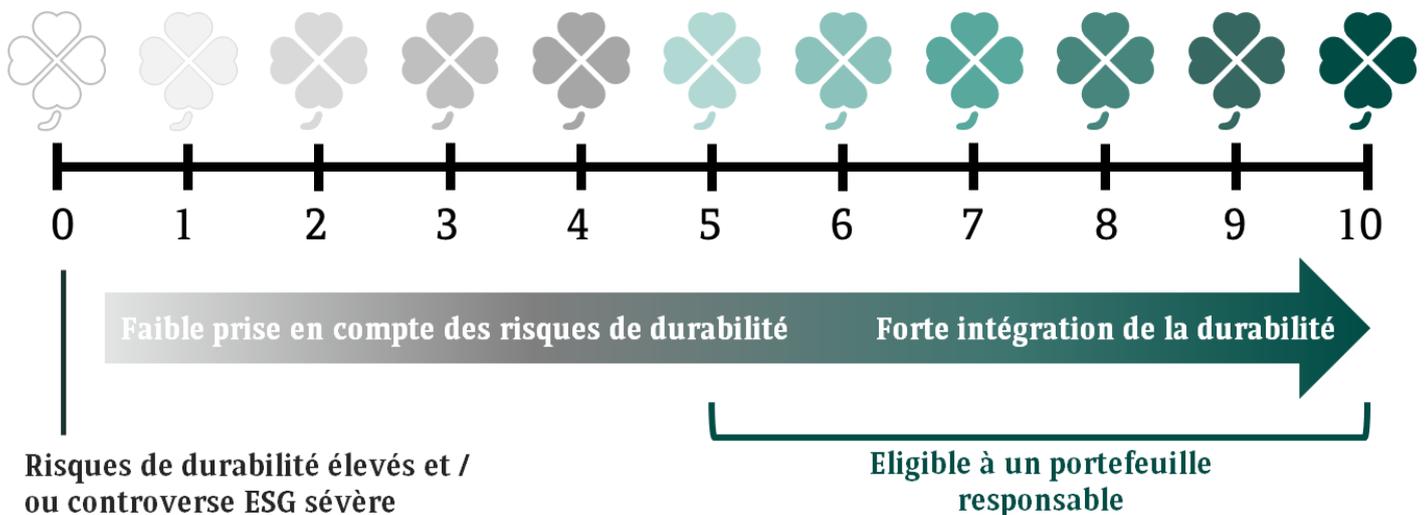
# Comparer la responsabilité des fonds alternatifs

La notation de durabilité permet une comparaison entre des fonds alternatifs de stratégies de sociétés de gestion différentes. Au-delà des simples titres en portefeuille.

Sont évalués, l'approche des sociétés de gestion et la réalité de l'impact obtenu à travers les instruments financiers de chaque fonds, dans les domaines environnementaux et sociaux.

Nous considérons que les techniques disponibles pour les gestionnaires alternatifs telle que la vente à découvert, peuvent être des leviers d'actions supplémentaires pour influencer les entreprises vers plus de durabilité sur les facteurs E, S et G, à condition qu'ils soient utilisés à cette fin et appliqués efficacement.

## Une échelle de 0 à 10 trèfles



## Plus de 140 critères évalués, catégorisés en 6 rubriques

- Responsabilité de la société de gestion
- Pratiques ESG & Exclusions
- Politiques de Vote & Engagement
- Transparence
- Thématique durable
- Impact

Les critères étudiés permettent ainsi d'évaluer le niveau de responsabilité :

- Des sociétés de gestion ;
- Des fonds, en prenant en compte les spécificités liées à leur catégorie.

5 catégories de fonds sont identifiées selon :

- Leur stratégie : Long/short equity, Long/short credit, Event-driven, Global macro, CTA ;
- La nature des titres investis : actions, obligations, multi actifs ;

Caractéristiques spécifiques aux alternatifs:

- Intentionnalité ESG et efficacité de la stratégie de vente à court terme ;
- Gouvernance / alignement des intérêts avec les investisseurs

# Une méthodologie en 4 étapes

L'objectif est d'évaluer l'ensemble des fonds alternatifs, durables ou non.



## A retenir

- Cette méthodologie mesure le niveau de responsabilité de l'ensemble des fonds alternatifs recommandés, responsables ou non. Elle est unique et exclusive.
- Elle permet de comparer la responsabilité des fonds alternatifs de l'ensemble des sociétés de gestion, de manière objective et homogène.

## DÉFINITIONS

### ESG

Ce sigle international désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), utilisés pour compléter l'analyse financière traditionnelle. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable. Grâce aux critères ESG, on peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs, sous-traitants, partenaires, communauté locale, etc.).

### Vente à découvert

En finance, vendre à découvert un actif signifie investir de manière à ce que l'investisseur profite si la valeur de l'actif baisse. C'est le contraire d'une position « longue » plus conventionnelle, où l'investisseur profitera si la valeur de l'actif augmente. Il existe plusieurs façons d'obtenir une position courte.

## AVERTISSEMENT

Le présent document marketing est communiqué par le Métier Wealth Management de BNP Paribas, Société Anonyme française au capital de 2.499.597.122 Euros, Siège Social 16 bd des Italiens 75009 Paris - France, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 662 042 449, agréée en France en tant que banque auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). En tant que document marketing, il n'a pas été produit conformément aux contraintes réglementaires visant à assurer l'indépendance de la recherche en investissement et n'est pas soumis à l'interdiction de transaction préalable à sa diffusion. Il n'a pas été soumis à l'AMF ou à une autre autorité de marché. Ce document est destiné uniquement à une utilisation par BNP Paribas SA, BNP Paribas Wealth Management SA et les sociétés de leur groupe (« BNP Paribas ») et les personnes à qui ce document est délivré. Il ne peut pas être distribué, publié, reproduit ou révélé par leurs destinataires à d'autres personnes ou faire l'objet de référence dans un autre document sans le consentement préalable de BNP Paribas. Ce document est fourni uniquement à titre d'information et ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation dans un Etat ou une juridiction dans lequel une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée, ou auprès de personnes envers lesquelles une telle offre, sollicitation ou vente, est illégale. Il n'est pas, et ne doit en aucune circonstance être considéré comme un prospectus. Bien que les informations fournies aient été obtenues de sources publiques ou non publiques pouvant être considérées comme fiables, et bien que toutes les précautions raisonnables aient été prises pour préparer ce document, BNP Paribas n'atteste et ne garantit explicitement ou implicitement ni son exactitude ni son exhaustivité et n'accepte aucune responsabilité en cas d'inexactitude, d'erreur ou omission. BNP Paribas n'atteste pas et ne garantit aucun succès prévu ou attendu, profit, retour, performance, effet, conséquence ou bénéfice (que ce soit d'un point de vue juridique, réglementaire, fiscal, financier, comptable ou autre) quel que soit le produit ou l'investissement. Les investisseurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à l'égard des informations historiques théoriques se rapportant aux performances historiques théoriques. Ce document peut faire référence à des performances historiques ; les performances passées ne présagent pas des performances futures. L'information contenue dans ce document a été rédigée sans prendre en considération votre situation personnelle et notamment votre situation financière, votre profil de risque et vos objectifs d'investissement. Avant d'investir dans un produit, l'investisseur doit comprendre entièrement les risques, notamment tout risque de marché lié à l'émetteur, les mérites financiers et l'adéquation de ces produits et consulter ses propres conseillers juridiques, fiscaux, financiers et comptables avant de prendre une décision d'investissement. Tout investisseur doit entièrement comprendre les caractéristiques de la transaction et, en absence de disposition contraire, être financièrement capable de supporter la perte de son investissement et vouloir accepter un tel risque. L'investisseur doit se rappeler que la valeur d'un investissement ainsi que les revenus qui en découlent peuvent varier à la baisse comme à la hausse et que les performances passées ne sauraient préfigurer les performances futures. Tout investissement dans un produit décrit est soumis à la lecture préalable et à la compréhension de la documentation constitutive du produit, en particulier celle qui décrit en détail les droits et devoirs des investisseurs ainsi que les risques inhérents à un investissement dans ce produit. En absence de disposition écrite contraire, BNP Paribas n'agit pas comme conseiller financier de l'investisseur pour ses transactions.

Les informations, opinions ou estimations figurant dans ce document reflètent le jugement de leur auteur au jour de sa rédaction ; elles ne doivent ni être considérées comme faisant autorité ni être substituées par quiconque à l'exercice de son propre jugement, et sont susceptibles de modifications sans préavis. Ni BNP Paribas ni toute entité du Groupe BNP Paribas ne pourra être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation des informations, opinions ou estimations contenues dans le présent document. En recevant ce document, vous acceptez d'être lié par les limitations ci-dessus.

© BNP Paribas (2021). Tous droits réservés.

## RETROUVEZ-NOUS



[wealthmanagement.bnpparibas](https://wealthmanagement.bnpparibas)



**BNP PARIBAS**  
**WEALTH MANAGEMENT**

**La banque  
d'un monde  
qui change**